

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE ELECTROPLATING COMPOUND

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ELECTROPLATING COMPOUND  
No du produit EPC, EEP01K, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Graisse lubrifiante.  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

##### Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

#### 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

# ELECTROPLATING COMPOUND

<b>CARBONATE DE PROPYLÈNE</b>		<b>1-5%</b>
No CAS : 108-32-7	No CE : 203-572-1	
Classification (CE 1272/2008) Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) Xi;R36	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Sans objet

#### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

#### Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### Risques particuliers

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs nocives peuvent se produire.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

#### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

# ELECTROPLATING COMPOUND

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau.

## **6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

#### **Critères De Stockage**

Entreposage non spécifié.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Conditions de procédé**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### **Mesures d'ingénierie**

Manipuler dans une zone bien ventilée.

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

#### **Protection des yeux**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. EN166

#### **Autres Mesures De Protection**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

#### **Mesures d'hygiène**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

#### **Contrôle d'exposition lié**

#### **à la protection de l'environnement**

S'assurer que le conteneur est fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Graisse
Couleur	Rouge.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	343 (649.4 F)
Densité relative	0.980
Viscosité	10 mPas @ 20 °C (68 F)
Point d'éclair (°C)	242°C (467.6 F) CF (Creuset fermé).

## 9.2. Autres informations

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

#### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

##### Ingestion

Le liquide irrite les muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. Nausée, vomissements.

##### Mises En Garde Sur La Santé

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

##### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

##### CARBONATE DE PROPYLÈNE (CAS: 108-32-7)

##### Dose Toxique 1 - DI 50

>5000 mg/kg (oral rat)

##### Dose Toxique 2 - DI 50

>2000 mg/kg (oral lapin)

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

##### Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

# ELECTROPLATING COMPOUND

## Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### CARBONATE DE PROPYLÈNE (CAS: 108-32-7)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

>1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>1000

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

>900

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### **Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### **Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### **Mobilité :**

Ce produit contient des substances qui sont insolubles dans le milieu aquatique et qui peuvent se répandre sur les surfaces aquatiques.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Généralités</b>	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
<b>Notes Pour Le Transport Routier</b>	Non classé.
<b>Notes Pour Le Transport Par Rail</b>	Non classé.
<b>Notes Pour Le Transport Maritime</b>	Non classé.
<b>Notes Pour Le Transport Aérien</b>	Non classé.

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### **Étiquettes De Transport**

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# ELECTROPLATING COMPOUND

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

##### Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

##### Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 6

No FDS 11438

##### Phrases - R (Texte Intégral)

R36 Irritant pour les yeux.

NC Non classé.

##### Mentions De Danger Completes

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.